

Campagne d'emplois enseignants-chercheurs 2017
UPMC - Université Pierre et Marie Curie - Sorbonne Universités

IDENTIFICATION DE L'EMPLOI

Numéro de l'emploi

64PR3176 (4402)

Composante

UFR SCIENCES DE LA VIE

Nature de l'emploi

Professeur des universités (Article 46-3)

Implantation

Campus Jussieu

Sections CNU

64 - Biochimie et biologie moléculaire

65 - Biologie cellulaire

66 - Physiologie

69 - Neurosciences

PROFIL

Biologie

TITRE ET RÉSUMÉ DU POSTE EN ANGLAIS

Professor in Biology

The candidate will integrate a research group of the Faculty of Biology, and will teach in the training departments of the Faculty of Biology.

EURAXESS RESEARCH FIELD

Biological sciences

Biology

ENSEIGNEMENT

Filières de formation concernées

Le/la candidat(e) assurera des enseignements dans tous les Départements de Formation de la Faculté de Biologie : Licence de Sciences du Vivant y compris L1, Master Biologie Moléculaire et Cellulaire, Master Biologie Intégrative, Première Année des Etudes de Santé

Objectifs pédagogiques et besoin d'encadrement

Le/la candidat(e) assurera un temps d'enseignement significatif dans les modules d'Orientation et Insertion Professionnelles et/ou dans les modules d'Ateliers de Recherche Encadrée de L1.

RECHERCHE

Toute thématique de recherche en biologie est éligible.

LABORATOIRE D'ACCUEIL

Le (la) candidate) effectuera ses activités de recherche dans une équipe de recherche au contrat de l'UPMC, de préférence dans une structure associée à la Faculté de Biologie ou à la Faculté de Médecine. Les profils des candidat(e)s investi(e)s dans les tâches collectives seront privilégiés.

CONTACTS

Recherche

Vincent Maréchal, directeur de la Faculté de Biologie

vincent.marechal@upmc.fr

Frédérique Peronnet, présidente du Conseil scientifique de la Faculté de Biologie

frederique.peronnet@upmc.fr

Enseignement

Vincent Maréchal, directeur de la Faculté de Biologie

vincent.marechal@upmc.fr

Philippe Cardot, Président du Conseil des Enseignements de la Faculté de Biologie

philippe.cardot@upmc.fr

CONSIGNES À RESPECTER OBLIGATOIREMENT POUR LA CONSTITUTION DE VOTRE DOSSIER DE CANDIDATURE

L'UPMC ayant opté pour un envoi dématérialisé des candidatures, il vous est demandé de suivre à la lettre les recommandations suivantes pour un traitement optimal de votre dossier.

L'enregistrement des candidatures se fait en deux étapes :

- **1^{ère} étape : du mardi 24 janvier 2017 à 10 heures au jeudi 23 février 2017 à 16 heures, heure de Paris**
ENREGISTREMENT de votre candidature sur l'application **GALAXIE** accessible à partir du lien ci-après : <https://galaxie.enseignementsup-recherche.gouv.fr/antares/can/astree/index.jsp>
- **2^{ème} étape : du mardi 24 janvier 2017 à 10 heures au jeudi 23 février 2017 à minuit, heure de Paris**
ENREGISTREMENT ET DÉPÔT DES FICHIERS composant votre dossier de candidature, à l'adresse suivante : <http://concours.upmc.fr>

Le dossier de candidature devra obligatoirement contenir les pièces ci-après, exigées par la réglementation en vigueur (arrêtés du 13 février 2015), **au format PDF** :

1. déclaration de candidature datée et signée, téléchargeable sur GALAXIE ;
2. pièce d'identité recto/verso avec photo lisible ;
3. curriculum-vitæ (cf. article 10 au titre IV des arrêtés du 13 février 2015) ;
4. diplôme : doctorat, HDR, ou équivalent ;
5. rapport de soutenance ;
6. un exemplaire au moins des travaux, ouvrages, articles et réalisations parmi ceux mentionnés dans le CV ;
7. en cas de candidature :
 - 7a) **au titre de la mutation** : attestation de l'établissement d'origine permettant d'établir la qualité de professeur des universités ou de maître de conférences, et l'exercice de fonctions en position d'activité depuis trois ans au moins à la date de clôture des candidatures ;
 - 7b) **au titre du détachement** : attestation récente, délivrée par l'employeur actuel, mentionnant l'appartenance à l'une des catégories visées à l'article 58-1 du décret n° 84-431 du 6 juin 1984 relatif aux statuts des enseignants-chercheurs et la qualité de titulaire dans le corps ou cadre d'emploi d'origine depuis trois ans au moins à la date de clôture des inscriptions ;
 - 7c) **au titre d'enseignant-chercheur exerçant une fonction d'un niveau équivalent à celui de l'emploi à pourvoir, dans un État autre que la France, et dispensé de l'inscription sur la liste de qualification** : attestation récente délivrée par l'employeur actuel mentionnant le corps d'appartenance, la durée et le niveau des fonctions exercées ;
 - 7d) **au titre du 46-3** : attestation de l'établissement d'origine permettant d'établir la qualité de professeur des universités ou de maître de conférences régie par la décret n° 84-431 modifié du 6 juin 1984 et la durée de service effectué conformément à l'article 46-3 du décret susvisé.
8. en cas de candidature à la mutation ou au détachement dans le cadre des dispositions prévues à l'article 9-3 du décret n° 84-431 du 6 juin 1984 :
 - 8a) **au titre du rapprochement de conjoint** : attestation de la résidence professionnelle et de l'activité professionnelle principale du conjoint, du pacsé ou du concubin ; pour les professions libérales, attestation d'inscription auprès de l'URSSAF ou justification d'immatriculation au registre du commerce et des sociétés ou au répertoire des métiers, avec :
 - si vous êtes mariés : une copie du livret de famille
 - si vous êtes pacsés : une attestation du tribunal d'instance établissant l'engagement dans les liens d'un pacte civil de solidarité, accompagné, le cas échéant, de l'acte de naissance du ou des enfants ou du certificat de grossesse
 - si vous êtes concubins : une photocopie de l'acte de naissance du ou des enfants ou des pages du livret de famille de parents naturels permettant d'établir la filiation, ou du certificat de grossesse et de l'acte de reconnaissance anticipée de l'enfant par les deux parents
 - 8b) **au titre de Bénéficiaire de l'Obligation d'Emploi (BOE)** : document justifiant de votre qualité de BOE en cours de validité au moment de la demande et de la date d'effet de la mutation.

Les documents administratifs en langue étrangère doivent être traduits en français.

Vous trouverez toutes les informations relatives au recrutement des enseignants-chercheurs sur le site de l'UPMC à l'adresse web suivante, rubrique ACTUALITÉS : <http://www.upmc.fr>

En cas de difficulté, vous pouvez contacter le service qui traitera votre dossier du point de vue administratif, à l'adresse concours.ec@upmc.fr.

AUCUN DOSSIER PAPIER NE SERA ACCEPTÉ